

Rapport évolutif

# Analyse des impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec

**Rapport 8 — L'attraction des professeurs-chercheurs dans les universités québécoises : un levier pour l'économie du savoir**



Laboratoire d'étude  
sur les politiques publiques  
et la mondialisation

Jacinthe Gagnon, MA  
Relations internationales

Juin 2009

*« Le Canada ne se satisfait pas de rester sur les lignes de touche et de voir ses chercheurs vedettes quitter le pays. Nous n'annonçons aujourd'hui que l'une de plusieurs mesures prises par le gouvernement du Canada pour rapatrier les plus brillants cerveaux canadiens et attirer la crème des chercheurs ».*

– L'honorable Anne McLellan, ministre de la Santé du Canada (2003).

## INTRODUCTION

En 2006, l'Université de la Colombie-Britannique annonçait que le récipiendaire du Prix Nobel de physique de 2001, Carl Wieman, un Américain, joignait les rangs de son corps professoral (UBC, 2006). L'année précédente, l'Université McGill accueillait des chercheurs internationaux émérites à titre de titulaires de chaires de recherche du Canada, établies au sein de ses départements (Université McGill, 2005a). La principale et vice-chancelière, Heather Monroe-Blum avait annoncé, quelques mois auparavant, le retour – à la tête de la faculté de gestion - d'un ancien diplômé, exilé aux États-Unis, et devenu expert international en technologies de l'information; elle confirmait ainsi la volonté de l'université de porter le programme de gestion à un niveau supérieur d'excellence (Université McGill, 2005b). De leur côté, l'Université Laval et l'Université de Sherbrooke ont mis sur pied, ces dernières années, des équipes de chercheurs spécialisés, provenant des quatre coins de la planète, afin de créer des pôles d'expertise au cœur de leurs institutions (Lafleur, 2008).

Ce ne sont là que quelques exemples illustrant les fruits de la mise en œuvre de certaines stratégies d'internationalisation des universités canadiennes et québécoises. Les dernières années ont vu s'accroître la course aux meilleures ressources, la concurrence en matière d'internationalisation de l'enseignement supérieur s'appuyant sur des symboles d'excellence. D'un autre côté, ce milieu extrêmement compétitif fait aussi des perdants. L'Université de Montréal voyait, tout récemment, partir vers les États-Unis, le Dr Rafic-Pierre Sékaly, bien connu dans le monde entier pour ses recherches sur le sida. Une offre plus qu'alléchante d'une université lui a été proposée afin qu'il y poursuive ses travaux<sup>1</sup>. Et il semble que ce phénomène s'étende à l'échelle planétaire.

Les États développés ont mis en œuvre différentes stratégies en matière d'internationalisation de l'enseignement supérieur. Au Canada et au Québec, l'approche privilégiée est principalement fondée sur l'attraction de personnels qualifiés<sup>2</sup>. Cette stratégie accorde une place prépondérante au recrutement de certains types d'étudiants et de professeurs-chercheurs talentueux provenant de l'étranger. Les objectifs derrière cette stratégie sont d'assurer le passage vers l'économie du savoir, en augmentant la compétitivité des secteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'approche préconisée permettra-t-elle aux gouvernements et aux universités d'atteindre ces cibles? Les efforts d'attraction de personnes qualifiées visent davantage la population étudiante étrangère des cycles supérieurs. Cependant, elle devrait déboucher sur l'embauche de professeurs-chercheurs de haut niveau par les établissements québécois afin d'accroître le personnel œuvrant à l'économie du savoir. Des créneaux d'expertise pourront ainsi naître ou se consolider, permettant aux universités du Québec de mieux se positionner au plan international.

À l'ère de l'économie du savoir, la performance des universités québécoises dépend, en partie, de leur capacité d'attirer les meilleurs professeurs et chercheurs. Pour ce faire, elles doivent parfois lorgner vers l'étranger. Cependant, des obstacles subsistent à l'entrée au Canada de professeurs-chercheurs provenant d'autres pays : la loi canadienne en matière d'immigration est l'un de ceux-ci. Des États ont développé des moyens en vue de faciliter le séjour temporaire d'universitaires chez eux. Le Canada, lui, ne bénéficie toujours pas de telles mesures, si bien que cela peut avoir un impact sur le positionnement international des établissements d'éducation supérieure, canadiens et québécois. Les dépenses publiques du Québec pour

encourager la recherche universitaire doivent être soutenues par des politiques permettant aux universités d'accueillir des chercheurs étrangers et de bâtir des pôles d'expertise. Actuellement, l'arrimage des politiques publiques liées à la recherche, l'éducation, l'immigration et le commerce permet difficilement d'attirer les meilleurs professeurs-chercheurs de l'étranger.

Ce rapport propose d'examiner l'activité des établissements d'enseignement supérieur québécois<sup>3</sup> en matière d'attraction de professeurs-chercheurs étrangers, d'identifier les défis à relever et de réfléchir aux solutions éventuelles afin de faciliter l'intégration, au système québécois, de ce personnel étranger de haut niveau.

## **1. LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE ET L'INTERNATIONALISATION DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE**

La recherche est au cœur de la mission des universités, québécoises et autres. À notre époque, où le pouvoir appartient à ceux qui détiennent l'information et le savoir, la recherche prend de plus en plus d'importance. D'un côté, elle sert à consolider la réputation des établissements d'enseignement supérieur, les distinguant les uns des autres par leurs spécialités, leurs expertises particulières et leur niveau d'excellence. D'un autre côté, elle attire le regard de l'entreprise privée, suscite l'intérêt des chercheurs pour la commercialisation de leurs découvertes, devient même symbole de création de richesse pour les gouvernements. La concurrence en recherche est vive – surtout parmi les pays industrialisés – et la qualité de l'enseignement et de la recherche se révèle l'un des critères distinctifs des universités et des États développés. Tout est mis en œuvre pour que le virage vers l'économie du savoir soit réussi, puisqu'il

constitue le créneau par excellence des États industrialisés pour assurer leur croissance économique.

À titre d'exemple, le président des États-Unis, Barack Obama, affirmait en mars 2009, vouloir réformer le système d'éducation américain. Parmi les chantiers qu'il propose, certains touchent l'éducation supérieure. Il souhaite, entre autres, en élargir l'accès, en proposant diverses mesures de soutien financier aux étudiants. Les déclarations du président et du secrétaire à l'Éducation, Arne Duncan, démontrent la volonté de l'administration actuelle de s'assurer que le système d'éducation offre l'accès, à chaque citoyen des États-Unis, aux études supérieures répondant aux plus hautes exigences mondiales en termes de qualité (The White House, 2009a; US Department of Education, 2009). Reconnaisant que le savoir est prioritaire pour qu'une société soit compétitive dans l'économie mondiale, le président Obama désire rétablir la position de chef de file des États-Unis dans le domaine de l'éducation supérieure<sup>4</sup>. La recherche semble être au cœur des préoccupations de la nouvelle administration des États-Unis. L'octroi de financement aux fins de recherche scientifique, (The White House, 2009b) dont, un budget de 10 milliards de dollars pour la seule recherche médicale, (Congress of the USA, 2009) atteste de son engagement.

L'Union européenne s'active, depuis 2000, à créer l'Espace européen de la recherche (EER), dans le but de permettre aux chercheurs des pays membres « de se déplacer et d'interagir sans entraves, de bénéficier d'infrastructures d'envergure mondiale et de collaborer avec d'autres réseaux d'institutions de recherche; (...) de développer des liens étroits avec des partenaires du monde entier afin que l'Europe bénéficie du progrès mondial des connaissances, contribue

au développement mondial et adopte un rôle important dans les initiatives internationales visant à résoudre des questions d'importance mondiale »<sup>5</sup>.

Au Québec, le milieu de la recherche s'est dit inquiet face aux compressions budgétaires récemment annoncées par le gouvernement canadien, qui affectent les grands conseils de recherche du Canada et divers fonds de recherche (Collectif de chercheurs universitaires, 2009). Des chercheurs réputés qui quittent le pays, ont exprimé leur mécontentement face aux récentes réductions de financement du gouvernement fédéral dans la recherche scientifique, en comparaison avec d'autres pays où la recherche bénéficie d'un meilleur soutien financier.

Le gouvernement du Canada souscrit pourtant à « l'importance de l'excellence en recherche pour l'innovation et la compétitivité du pays »<sup>6</sup>; en témoignent la poursuite du Programme de chaires de recherche du Canada, en vigueur depuis 2000 et le Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada, lancé en 2008<sup>7</sup>. Avec ces deux programmes, le gouvernement investira plus de 300 millions de dollars afin d'établir plus de 2000 chaires de recherche. Selon les autorités canadiennes, ces programmes visent à recruter et à retenir au pays les chercheurs les plus prometteurs du monde ainsi qu'à offrir aux universités canadiennes un avantage concurrentiel en matière de recherche (Gouvernement du Canada, 2009).

Malgré cela, les compressions de près de 150 millions de dollars du financement de la recherche universitaire au pays ont fait réagir d'autres acteurs. L'Ontario, pour freiner l'exode de ses chercheurs vers les États-Unis, a créé un fonds de 100 millions de dollars pour la recherche en génomique. Le Québec devrait-il se pencher sur la

question et investir davantage, lui aussi? Le cas échéant, il faudrait que le Québec s'assure que ses dépenses publiques seront appuyées par des mesures visant à faciliter l'entrée et le séjour de chercheurs de talent, même si ces derniers proviennent de l'étranger. Pour ce faire, la collaboration du gouvernement fédéral est nécessaire.

Tout porte à croire que, pour les universités, les chercheurs de renommée mondiale représentent un gage de qualité. Ils sont susceptibles de remporter des prix et récompenses et ainsi, d'accroître la réputation de l'établissement, d'attirer étudiants et autres chercheurs de talent, des retombées à considérer pour une université qui souhaite se démarquer de la concurrence. L'Université de Toronto présente sur son site Internet ses professeurs-chercheurs les plus connus, ceux qui ont obtenu des distinctions prestigieuses, publié des « best-sellers », mené des recherches d'envergure mondiale ou fait d'importantes découvertes.

Néanmoins, pour attirer les meilleurs chercheurs, il faut parfois regarder vers l'étranger. C'est ce qui explique que la recherche universitaire est également ancrée dans les activités d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur. Elle se décline sous diverses formes : partenariats entre universités étrangères pour des courts séjours (ou séjours temporaires) à l'étranger de chercheurs; création de groupes, physiques ou virtuels, de recherche, en mettant en relation des experts qui travaillent sur des projets communs; publications conjointes ou organisation d'événements internationaux de recherche en collaboration avec des établissements étrangers; embauche et installation définitive de chercheurs étrangers dans les établissements prêts à les accueillir.

## 2. LA CIRCULATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS-CHERCHEURS

### 2.1. Comparaison entre la mobilité étudiante et professorale

Dans un précédent rapport, nous avons souligné l'enjeu éthique de la mobilité internationale des étudiants universitaires. La circulation internationale des professeurs-chercheurs soulève une préoccupation similaire : elle est susceptible de créer un déficit de ressources humaines très qualifiées dans les pays en développement, au profit des pays industrialisés (Morin, 2009). L'Union européenne (UE) a répondu à la préoccupation des pays émergents et en développement concernant la fuite des cerveaux vers les pays industrialisés, grâce à la *Directive relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique* (Directive 2005/71/CE). Cette directive vise à attirer les chercheurs de pays tiers en sol européen : elle stipule que des mesures d'accompagnement pour aider la réinsertion des chercheurs dans leur pays d'origine doivent être prises afin d'éviter l'exode des chercheurs de pays émergents et en développement (art. 6).

Au Québec, les courts séjours à l'étranger des professeurs et chercheurs québécois sont, bien sûr, encouragés. Cependant, les établissements québécois tentent de garder leurs meilleures ressources et d'en attirer de l'étranger. En ce sens, la concurrence est forte puisque tous les pays développés tentent d'en faire autant; la différence réside dans les moyens qu'ils ont à leur portée pour atteindre leur but.

Si la mobilité étudiante et celle des professeurs-chercheurs comportent des similarités, les enjeux ne sont pourtant pas tous les mêmes. Le phénomène, même s'il vise notamment à augmenter, dans les pays

du nord, le bassin de personnes bénéficiant d'une éducation spécialisée, se dessine tout autrement. La mobilité des professeurs-chercheurs se distingue notamment par ses objectifs. Elle peut servir à renforcer la présence à l'étranger d'établissements d'enseignement supérieur ou encore, à attirer les meilleures ressources humaines afin de créer des pôles d'expertise façonnant leur image de marque et établissant leur renommée.

Parmi les autres différences entre la mobilité étudiante et celle des professeurs-chercheurs, on note l'aspect financier. De façon générale, l'accueil d'étudiants étrangers signifie, pour les établissements, un revenu supplémentaire, en fonction des subventions reçues per capita. Par ailleurs, dans leur étude portant sur l'impact économique des universités montréalaises, Martin & Benoit (2003) incluent les dépenses des étudiants étrangers dans le calcul de la contribution des établissements universitaires au produit intérieur brut (PIB) québécois. Ils démontrent, par le fait même, que l'accueil d'étudiants étrangers, même s'il comporte des dépenses pour l'État, contribue au niveau de production de la société.

À l'opposé, les établissements doivent fréquemment déboursier des sommes d'argent pour obtenir l'engagement de professeurs-chercheurs ciblés. À plus long terme, l'arrivée de chercheurs de renom peut signifier une hausse des subventions de recherche et l'accroissement de la renommée de l'établissement. L'investissement du départ se transforme ainsi en retombées intéressantes pour l'établissement.

Il y a également une différence dans les mesures mises en place par les gouvernements pour soutenir les initiatives des établissements d'enseignement supérieur en vue de favoriser l'attraction

de ce personnel qualifié. Le recrutement d'étudiants étrangers bénéficie généralement d'un plus grand soutien gouvernemental et a profité d'une harmonisation entre les politiques d'éducation et d'immigration alors que de nombreuses barrières font toujours obstacle à l'attraction des professeurs-chercheurs étrangers.

Au Québec, la volonté d'attirer des ressources qualifiées au sein des universités est affichée dans la stratégie du ministère de l'Éducation, publiée en 2002, où le deuxième axe vise la mobilité des connaissances et des personnes. Le Québec indique vouloir encourager, d'une part, le mouvement des étudiants et des professeurs-chercheurs québécois vers l'étranger, et, d'autre part, veiller à en recruter provenant de l'étranger (Gouvernement du Québec, 2002). L'attraction d'universitaires, étudiants et chercheurs étrangers, reçoit une attention particulière de la part du gouvernement : des politiques, stratégies et plans d'action sont élaborés pour l'encourager. *La Politique internationale du Québec* (Gouvernement du Québec, 2006) et la *Stratégie gouvernementale de développement économique* (Gouvernement du Québec, 2005) en sont des exemples.

## 2.2. Les professeurs étrangers dans les universités québécoises

Vers le milieu des années soixante, le Québec recrutait intensément des professeurs étrangers pour assurer le développement du réseau universitaire qu'il mettait en place, mouvement qui s'est ensuite atténué. Le rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur le renouvellement du corps professoral (CSE, 2003) relate l'évolution irrégulière du recrutement des universitaires :

« Entre 1960 et 1980, l'immigration devient une source importante de recrutement de professeurs dans les universités québécoises et canadiennes, compte tenu du nombre insuffisant de titulaires de doctorat au Québec et au Canada. À la fin des années 70, soit au terme d'une forte période de recrutement de professeurs, environ 25 % des professeurs réguliers au Canada sont des ressortissants de pays étrangers ».

Le corps professoral de la plupart des universités québécoises comporte toujours un certain nombre de ressources venant de l'étranger. Une étude menée par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ, 2009) indique que la proportion de professeurs d'origine étrangère par université varie entre 12,2 % et 49,3 %, avec une moyenne par établissement de 30,8 %. Ces données, qui portent sur la période 2006-2007, signalent la prépondérance de professeurs français ou belges (23,8 %) et états-unien (19,7 %). Regroupés par secteur disciplinaire, l'étude démontre qu'en 2006, les domaines comportant la proportion de professeurs d'origine non-canadienne la plus élevée étaient : les sciences appliquées (44,5 %), le génie (39,6 %) et les lettres (39,4 %) (CREPUQ, 2009).

On assiste ainsi à la reprise du cycle de recrutement des professeurs-chercheurs provenant de l'étranger par les universités québécoises. Cette fois, le volet de la recherche plus que celui de l'enseignement est visé; ainsi, l'attraction des professeurs-chercheurs s'intègre aux stratégies de certains gouvernements et établissements d'enseignement.

Selon les enquêtes de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC, 2007 et 2009) plusieurs établissements appuient toujours leurs efforts d'internationalisation sur la volonté de former des diplômés possédant des connaissances internationales<sup>8</sup> ; l'établissement d'alliances

stratégiques avec des partenaires étrangers suit de près. Cela s'organise notamment autour du développement de niches ou de collaborations axées sur les activités de recherche, mettant en relation les meilleurs chercheurs de la planète. Ces initiatives ont également pour but d'augmenter les revenus des universités, par la hausse du nombre d'étudiants ou encore les subventions inhérentes au développement de projets de recherche.

La mise sur pied de groupes de recherche spécialisés dans les universités québécoises, en vue de créer des pôles d'excellence, peut stimuler les chercheurs étrangers à venir s'établir ici. Le même processus peut aussi se faire en sens inverse, c'est-à-dire en recrutant d'abord des chercheurs étrangers, experts d'un domaine particulier, pour les intégrer au sein des universités du Québec et, ensuite, développer des grappes spécialisées.

Pour les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le séjour temporaire et l'établissement définitif de professeurs-chercheurs étrangers de haut calibre sur leur sol sont considérés comme des avenues intéressantes. Certains d'entre eux ont assoupli leur réglementation en matière d'immigration, de manière à faciliter l'entrée de ressources humaines très qualifiées (Tremblay, 2005). Ainsi, se doter de personnel de recherche chevronné est devenu un résultat à atteindre, même s'il faut dénicher les perles rares en dehors des frontières nationales. C'est l'une des raisons pour laquelle les États développent des stratégies d'internationalisation des études supérieures misant sur des objectifs précis.

### 3. L'ATTRACTION DE PERSONNELS QUALIFIÉS COMME STRATÉGIE D'INTERNATIONALISATION

La lourde tendance des États à élaborer des stratégies d'internationalisation en vue de développer le secteur de l'éducation supérieure et prendre ainsi le virage de l'économie du savoir, a incité l'OCDE à scruter cette question. Il est intéressant, en un clin d'œil, de connaître les diverses orientations en matière d'internationalisation de l'éducation supérieure que privilégient les pays développés.

L'OCDE recense quatre stratégies d'internationalisation des études supérieures, menées par ses États membres à travers le monde. Tout d'abord, la *stratégie fondée sur la compréhension mutuelle* s'appuie sur l'idée qu'une expérience internationale représente une valeur ajoutée à la formation d'un étudiant ou à la carrière d'un professeur. Elle vise des objectifs politiques, culturels, universitaires et d'aide au développement et encourage ainsi la circulation internationale des étudiants et des professeurs. La *stratégie fondée sur les migrations de personnels qualifiés* poursuit les mêmes objectifs que la stratégie précédente, en plus de miser sur le recrutement d'étudiants, de professeurs et de chercheurs, sélectionnés en raison de leur compétence. La *stratégie fondée sur la mobilisation de recettes*, elle, s'intéresse particulièrement aux revenus que procurent la prestation de services éducatifs et l'accueil d'étudiants étrangers. La *stratégie fondée sur le renforcement des capacités* consiste à recourir – principalement pour les pays émergents – à l'offre d'enseignement supérieur de l'étranger pour répondre à la demande intérieure de formation.



### 3.1. La vision gouvernementale

Les stratégies mises en place au Canada et au Québec s'inscrivent dans la voie des migrations de personnels qualifiés, qui englobent les objectifs de la compréhension mutuelle.

Les activités transnationales d'enseignement supérieur sont un moyen de soutenir la croissance économique et la compétitivité dans l'économie du savoir (OCDE, 2004). Il s'agit d'attirer, de l'étranger, des étudiants qualifiés ou des professeurs-chercheurs présentant des compétences singulières, susceptibles d'immigrer dans le pays d'accueil, de façon à augmenter la performance du système d'enseignement supérieur. Dans un contexte de vieillissement de la population, l'accueil de ressources provenant de l'étranger s'avère un moyen de combler la pénurie de travailleurs en général, et de travailleurs de l'économie du savoir, en particulier (OCDE, 2004).

Les orientations gouvernementales en matière d'internationalisation de l'éducation sont élaborées en vue de permettre aux universités de rivaliser d'excellence avec les autres établissements d'enseignement supérieur du monde et de contribuer à la prospérité de la société québécoise.

Le Conseil supérieur de l'éducation a émis certaines recommandations au gouvernement du Québec (CSE, 2005) qui pourraient favoriser les collaborations internationales en matière de recherche. Selon le Conseil, la circulation des professeurs-chercheurs se définit davantage en termes de leur intégration à des groupes de recherche internationaux. Plus que l'attrait de chercheurs de talent en provenance de l'étranger, qui ne fait pas l'objet de recommandation explicite, on observe la volonté de créer des pôles d'expertise au sein des universités québécoises; pôles

qui serviraient de levier à l'établissement d'alliances en recherche à l'échelle internationale.

### 3.2. Les initiatives des universités

La recherche, en plus d'être une source de revenus, permet à certaines universités de figurer aux classements internationaux (le classement Times Higher Education et le classement de Shanghai) qui recensent les meilleurs établissements du monde. Même s'ils sont controversés et critiqués par certains, ces classements sont tout de même consultés par bon nombre d'étudiants, de professeurs et de chercheurs. Pour un étudiant à la recherche d'une université où poursuivre ses études, il peut être attrayant de se diriger vers un établissement qui dispose d'un corps professoral d'excellence. Il en est de même pour les chercheurs étrangers souhaitant bâtir des partenariats de recherches avec des universités dont le corps professoral fait preuve d'un niveau d'expertise élevé.

Malgré les stratégies et efforts des universités québécoises, des obstacles entravent leurs démarches et nuisent au recrutement à l'étranger de chercheurs et donc, à leur positionnement au sein de la galaxie universitaire internationale. Entre autres, la loi canadienne sur l'immigration se révèle assez contraignante à l'égard du recrutement international d'universitaires puisqu'elle exige la tenue d'un concours ouvert pour le recrutement de postes de professeurs-chercheurs. Le concours ouvert prescrit la nécessité de démontrer qu'aucun candidat canadien ne réponde aux exigences d'un poste avant de pouvoir embaucher un candidat étranger qui satisfait aux critères retenus. À l'opposé, le concours privé permet de ne sélectionner qu'un seul candidat pour le poste à pourvoir, dans les cas où une personne a été ciblée. Une seule exception où l'embauche par concours privé est acceptée : lors du

recrutement de titulaires de chaires de recherche du Canada. Pour devenir titulaire d'une chaire de recherche du Canada, les candidats doivent se soumettre à un examen méticuleux de leurs compétences par les autorités canadiennes. Si des professeurs étrangers réussissent à obtenir cette charge, c'est qu'ils ont démontré posséder les compétences spécifiques requises, plus qu'un candidat canadien ne pouvait le démontrer. C'est pourquoi, dans ce cas, il est possible de ne sélectionner qu'un seul candidat, même si celui-ci provient de l'étranger.

Les stratégies des universités québécoises présentent certaines différences. L'Université McGill mise sur l'innovation et les idées avant-gardistes de son corps professoral pour se distinguer de ses concurrents. Les dirigeants de cette université ont, en majeure partie, renouvelé au cours des dernières années, leur corps professoral pour accueillir bon nombre de professeurs et de chercheurs étrangers, pour qui la dimension internationale s'avère cruciale. Parmi ceux-ci, un certain nombre de Canadiens sont de retour au pays, ce qui répond notamment aux objectifs du gouvernement fédéral. Les efforts de recherche et les activités internationales des professeurs sont soutenus par des structures, telles que le Bureau de la recherche internationale ou encore le Bureau du vice-principal à la recherche et aux relations internationales.

L'Université Laval procède différemment. Elle est à la recherche des meilleurs professeurs-chercheurs, peu importe s'ils proviennent du Canada ou de l'étranger<sup>9</sup>. Bien sûr, les candidats étrangers présentent l'avantage d'avoir une formation et une expérience différentes, ce qui s'avère très intéressant pour l'université. Force est de reconnaître toutefois que, par son caractère francophone, l'Université Laval puise dans un bassin de ressources plus limité. D'autres

obstacles entravent l'accueil de professeurs et de chercheurs internationaux, telles que les conditions d'embauche définies par la convention collective. On y stipule, là aussi, l'obligation de tenir un concours ouvert et, à compétences équivalentes, de choisir le candidat canadien. Il faut tout de même souligner que l'Université Laval engage chaque année un certain nombre de professeurs et chercheurs étrangers. Ceux-ci sont présents, particulièrement dans des domaines d'activités où peu de Canadiens possèdent un doctorat : finances, assurances, comptabilité, à titre d'exemples. Dans les domaines où le marché offre des avantages plus compétitifs que l'enseignement ou la recherche universitaire, les professeurs et chercheurs étrangers sont plus nombreux ; c'est notamment le cas en médecine dentaire et en génie, pour n'en nommer que quelques-uns.

L'Université de Montréal fait partie des universités canadiennes qui recrutent des professeurs et chercheurs dans le plus grand nombre de pays. La *stratégie d'internationalisation de 2e génération*, formulée en 2006, souligne l'importance de consolider les partenariats de recherche, dans le cadre des ententes bilatérales conclues avec de nombreux pays et établissements étrangers (Université de Montréal, 2006). Il s'agit de favoriser, de façon conjointe, la formation, la diffusion de la recherche, l'organisation d'événements et d'assurer la mobilité des professeurs, du Québec vers le pays partenaire et l'inverse.

On reconnaît, à l'Université de Montréal<sup>10</sup>, que l'image de marque des universités québécoises est tributaire des chercheurs de renommée mondiale qui joignent leurs rangs. Pour l'Université de Montréal, le recrutement international de professeurs et chercheurs passe généralement par les séjours de courte durée, qu'effectuent les invités de l'établissement, à la faveur d'ententes bilatérales. Il arrive que certains

professeurs s'installent définitivement au Québec afin d'y poursuivre leur carrière. En outre, l'établissement recrute, à l'occasion, des spécialistes ciblés par des facultés qui souhaitent apporter à leur équipe une ressource complémentaire, experte dans un domaine particulier. Ce fut le cas lors du recrutement récent, par le département de science politique, d'un spécialiste chinois de l'Université de Pékin. Si des questions d'ordre linguistique ou financier représentent des défis lors de l'attraction de professeurs étrangers, d'autres facteurs, exogènes à l'université, jouent en sa faveur. Il est vrai qu'il peut être difficile de rivaliser avec les offres d'universités américaines où les salaires sont plus avantageux et les infrastructures de recherche très développées. Il n'en reste pas moins que la qualité de vie ou encore les services publics (éducation, santé, services sociaux) offerts au Québec sont des incitatifs qui séduisent les étrangers.

#### **4. L'ARRIMAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES : LA CLÉ DE LA RÉUSSITE**

Les orientations gouvernementales du Québec et les politiques en éducation et en recherche semblent viser les mêmes objectifs que les stratégies et initiatives des universités. Il reste toutefois à établir une réelle cohérence entre les politiques sectorielles qui touchent plus généralement à l'attraction, l'accueil et l'intégration des professeurs-chercheurs étrangers qui s'installent au Québec. Cet arrimage devrait également viser l'harmonisation des politiques québécoises et canadiennes en la matière. La mobilité de ces personnes pourrait en être ainsi facilitée, ce qui augmenterait le pouvoir d'attraction du Québec et de ses universités auprès des meilleurs professeurs-chercheurs.

Certains États tardent à mettre en place des mesures qui encouragent la circulation des personnes, d'autres, à l'inverse, ont élaboré des politiques qui la favorisent. Le personnel très qualifié à l'œuvre dans des domaines tels que les nouvelles technologies, la santé et l'éducation est très courtisé par les pays développés et, depuis les années 90, extrêmement mobile (Desrosiers, 2005). Le Québec, qui cherche à attirer ces personnes, pourrait-il s'inspirer des mesures encourageant la libre circulation élaborées ailleurs?

##### **4.1. La mobilité en Europe : un maillage réussi**

Phénomène bien établi, la libre circulation des travailleurs en Europe cause peu de problèmes. En matière d'éducation supérieure et de recherche universitaire, la *Directive relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique* de l'Union européenne (Directive 2005/71/CE) balise les mouvements de chercheurs non-européens. Elle favorise l'admission, en sol européen, de ressortissants de pays tiers - c'est à dire qui ne sont pas citoyens de l'UE - aux fins de recherche, pour des séjours de moyen à long terme (Conseil de l'Union européenne, 2005). La directive indique que la Communauté européenne doit disposer, d'ici 2010, de 700 000 chercheurs. Pour atteindre cette cible, il faudra recruter à l'extérieur des frontières de la zone européenne. Il est donc nécessaire de développer des stratégies visant à rendre attrayant un séjour scientifique en sol européen.

Pour ce faire, la directive prévoit de nombreuses mesures facilitant l'entrée et le séjour des ressortissants de pays tiers. L'assouplissement des procédures d'admission, l'amélioration de la couverture sociale à laquelle ont droit les chercheurs étrangers, le droit à l'égalité de traitement

dans l'État d'accueil, en sont quelques exemples (Conseil de l'Union européenne, 2005). Les pays de l'UE comptent ainsi renforcer leurs capacités de recherche et ancrer leur avenir dans l'économie du savoir. D'autres mesures, élaborées en marge de la directive, convergent vers le renforcement de l'Espace européen de la recherche, qui pourrait, selon le Conseil européen, abriter « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ».

Alors que le Programme de mobilité ERASMUS permet les déplacements des professeurs-chercheurs pour un maximum de six semaines, la directive encourage les séjours de plus de trois mois. C'est un encouragement, pour les chercheurs étrangers, à mener des projets de recherche substantiels et de longue durée et, éventuellement, à s'installer définitivement en sol européen. L'UE devient ainsi précurseur en matière d'attraction de chercheurs étrangers, modèle qui pourrait inspirer d'autres États.

## **4.2 La mobilité en Amérique du Nord : des barrières résistantes**

### **4.2.1 La circulation des personnes dans le contexte de l'ALENA**

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), qui régit la circulation des biens et services dans la région nord-américaine, reste plutôt vague quant à la circulation des personnes sur son territoire.

La circulation des universitaires du continent nord-américain est acceptée, mais n'est pas stimulée, d'autant plus que des restrictions quant à la mobilité des travailleurs persistent (Audley, Papademetriou, Polaski & Vaughan, 2004). L'Accord contient les règles (chapitre 16) qui s'adressent aux gens d'affaires et à certaines catégories de professionnels, de

façon à faciliter leur entrée temporaire<sup>11</sup> dans l'un des trois pays membres. Parmi les catégories de professionnels pour qui il serait plus facile de circuler dans la zone ALENA, se retrouvent les adjoints de recherche, attachés à un établissement d'enseignement universitaire, de même que les enseignants de niveau collégial ou universitaire (Annexe 1603, Appendice 1603.D.1). Il existe un processus accéléré de visa temporaire pour les ressortissants de l'un des trois pays membres qui détiennent une preuve d'emploi dans le pays d'accueil. Néanmoins, la mobilité de la main-d'œuvre spécialisée, et de surcroît, celle des professeurs-chercheurs de haut calibre, reste limitée.

Le Consortium pour la collaboration dans l'enseignement supérieur en Amérique du Nord (CONAHEC) a été créé pour faciliter les échanges et la collaboration entre les établissements d'éducation supérieure des pays membres. L'une des recommandations formulées lors d'une rencontre tenue à Calgary en 2002 était de renforcer la mobilité des étudiants et membres de facultés universitaires nord-américaines par l'entremise du programme déjà en place<sup>12</sup>. Dans les faits, ces mesures ont-elles été mises en œuvre et ont-elles permis aux professeurs-chercheurs des séjours de recherche au sein d'un des trois pays membres de l'ALENA? Le manque de renseignements à ce sujet ne nous permet pas d'émettre de conclusion, mis à part le fait que l'on observe que des programmes visant les étudiants sont mis de l'avant, mais aucun concernant les professeurs-chercheurs.

### **4.2.2. Des règles d'immigration contraignantes**

En ce qui a trait aux chercheurs et scientifiques, l'attraction des États-Unis est manifeste. Les salaires et les infrastructures de recherche que proposent leurs

établissements d'enseignement supérieur séduisent les chercheurs de talent, si bien que les États-Unis maintiennent leur position dominante dans le recrutement de l'élite des professeurs-chercheurs internationaux (Marginson, 2008).

Il faut noter, cependant, que les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont amené l'administration Bush à faire de la sécurité nationale sa priorité fondamentale. Il s'en est suivi une panoplie de lois et de mesures visant à soumettre l'entrée d'étrangers en territoire américain à des conditions restrictives. Ces mesures ont rendu difficile l'obtention de visas de séjour. La découverte que l'un des terroristes était entré en sol américain avec un visa d'étudiant, a entraîné la révision, voire le resserrement de la réglementation et du processus d'obtention des permis d'étude par les étrangers. Pour les étudiants et les professeurs-chercheurs internationaux, ces modifications ont constitué - et constituent encore, bien qu'il y ait eu des améliorations - des barrières significatives à leur entrée aux États-Unis (Urias & Yeakey, 2009).

Comparativement aux années précédentes, ce phénomène a provoqué, entre 2002 et 2005, une diminution du nombre d'étudiants et professeurs-chercheurs internationaux en sol américain (OCDE, 2006). L'occasion fut, dès lors, saisie par d'autres pays d'attirer chez eux les universitaires refoulés à la frontière des États-Unis. Des pays comme l'Inde et la Chine, qui voient partir leurs meilleures ressources vers les universités états-uniennes, ont ainsi pu renforcer leurs systèmes d'enseignement supérieur en gardant chez eux leurs précieuses ressources (McCormack, 2005).

L'application des nouvelles règles fédérales a provoqué la diminution des effectifs étudiants au sein des universités aux États-Unis et a engendré une perte de revenus

pour les établissements. Selon Urias & Yeakey (2009), les États-Unis risquent également de voir s'éroder leur position internationale au profit d'autres pays dont les règles d'admission sont plus souples. Néanmoins, les dirigeants d'universités semblent préférer la qualité à la quantité. En effet, ils sélectionnent les meilleurs étudiants étrangers aux niveaux doctoral et postdoctoral, leur offrent bourses et emplois et les invitent ensuite à poursuivre leur carrière dans l'économie américaine du savoir (Marginson, 2008).

Le Québec dispose de certains pouvoirs dans la sélection des immigrants sur son territoire, compétence qu'il partage avec le gouvernement du Canada. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* a notamment pour objectif de faciliter l'entrée des étudiants étrangers, en leur accordant un statut de résident temporaire. De plus, la loi stipule de façon explicite que les éventuels demandeurs du statut de résident permanent sont avantagés s'ils ont séjourné temporairement au Canada pour y poursuivre leurs études (Gouvernement du Canada, 2001). Les professeurs d'universités, eux, doivent obtenir un permis de travail s'ils veulent rester en sol canadien de façon temporaire ou faire une demande de résidence permanente pour y demeurer définitivement. Il n'y a pas de procédure allégée dans leur cas, comme il en existe pour les étudiants étrangers.

Il semble que le resserrement des mesures de sécurité à la frontière entre le Canada et les États-Unis, ne rend pas nécessairement plus difficile l'obtention, par les professeurs et chercheurs, des permis de séjour temporaire ou d'établissement définitif au Canada. En contrepartie, aucune mesure en matière d'immigration n'encourage les séjours de longue durée ou l'établissement définitif en sol canadien de professeurs-chercheurs en provenance de pays tiers. Le futur accord de partenariat économique

entre le Canada et l'Union européenne, dont les négociations ont été lancées le 6 mai 2009, pourra-t-il pallier cette lacune? C'est du moins ce qu'espère le premier ministre du Québec, qui veut notamment inclure des clauses favorisant une plus grande mobilité de la main d'œuvre spécialisée et la venue de chercheurs européens, dans l'éventuel accord.

Considérant les compétences du Québec en matière d'immigration, il serait éventuellement possible, pour le gouvernement, d'encourager davantage la venue de professeurs-chercheurs de haut niveau, provenant de l'étranger. Ces derniers pourraient bénéficier de certains assouplissements en vue d'alléger la procédure, tout en conservant le modèle de sélection sur critères. Par exemple, proposer des incitatifs fiscaux aux étrangers convoités pourrait se révéler une option intéressante. Cela doit obligatoirement se faire en coordination avec les ministères dont les politiques peuvent avoir un impact sur l'entrée et l'intégration d'étrangers en sol québécois.

En ce qui concerne les courts séjours d'étrangers, c'est au gouvernement fédéral qu'incombe la responsabilité d'émettre les permis de travail. La possibilité d'élaborer une procédure rapide (fast-track) qui concernerait spécifiquement les professeurs-chercheurs devrait être envisagée. À ce titre, la Directive européenne 2005/71/CE serait un modèle à étudier de plus près. Chose certaine, la collaboration intergouvernementale est essentielle; il en va de la compétitivité des universités québécoises.

## CONCLUSION

À la fois symboles et moteurs de la connaissance, on demande aux universités québécoises une contribution significative à l'économie du savoir. En plus de former un capital humain très qualifié (leurs diplômés) dont bénéficiera l'ensemble de la société, elles participent au progrès technologique et à l'avancement scientifique (Martin & Benoit, 2003). Pour arriver à de tels résultats et devant l'étroitesse du bassin de population, la recherche de ressources qualifiées, à l'extérieur des frontières, s'avère nécessaire. Ainsi, la performance des universités québécoises est intimement liée à leur capacité d'attirer et de retenir des professeurs-chercheurs de grand talent, si bien qu'elles élaborent des stratégies permettant de recruter un certain nombre d'entre eux qui se trouvent à l'étranger. Malgré ces initiatives, certaines barrières se dressent et nuisent à l'atteinte de leurs objectifs.

Ce rapport souligne, de façon indirecte, que l'action internationale des universités québécoises comporte des enjeux pour les politiques publiques. Les initiatives des établissements d'enseignement et de recherche de niveau supérieur obligent l'administration publique à s'inscrire dans un mouvement international et, pour ce faire, à élaborer des politiques, à mettre en place des programmes, à coordonner les actions des ministères afin d'en assurer la cohérence, directement ou indirectement, dans le domaine de l'éducation.

Il faut souligner la tendance grandissante vers l'internationalisation des programmes d'études, autre facette des activités d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur. Cette dimension gagne en popularité, notamment parce qu'elle découle d'une demande des étudiants étrangers et permet ainsi aux établissements

d'augmenter leurs effectifs. La réussite de l'internationalisation des programmes d'études est intimement liée à l'implication des professeurs. Puisque l'élaboration des programmes d'études repose généralement sur le corps professoral, l'intégration d'une dimension internationale requiert leur plein appui. À titre d'exemple, l'Association des collèges et des universités du Canada attribuait le succès du programme universitaire trilingue en administration des affaires de HEC Montréal, en grande partie, à la composition du corps professoral, regroupant Canadiens et étrangers. Les universités dont le corps professoral serait composé à la fois de citoyens canadiens et de ressortissants étrangers - qui ont une expérience de l'international - auraient un avantage certain (AUCC, 2009).

En ce sens, pourrait-on dire que l'attraction de professeurs et de chercheurs étrangers peut être un incitatif et constituer un atout d'une grande valeur pour les universités qui souhaitent se lancer dans l'internationalisation de leurs programmes d'études? Cette question mérite qu'on s'y intéresse lors d'une future recherche.

Enfin, la chasse aux meilleurs talents pourrait-elle mener vers un élitisme au sein des systèmes d'enseignement supérieur à travers le monde? Cette possibilité impose, aux gouvernements, de même qu'aux dirigeants d'établissements d'éducation supérieure, une réflexion sur la valeur de bien public que l'on accorde à l'éducation.

## NOTES

<sup>1</sup> « Montréal perd un éminent chercheur », Radio-Canada, 4 mai 2009.

[http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2009/05/04/008-chercheur-vih-depart-floride\\_n.shtml](http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2009/05/04/008-chercheur-vih-depart-floride_n.shtml)

<sup>2</sup> L'expression « personnels qualifiés » dans le domaine de l'éducation est employée, par l'OCDE, pour décrire les étudiants des cycles supérieurs, les professeurs et les chercheurs universitaires. Le terme « qualifié » est utilisé en tant que synonyme d'autres mots, tels que « instruit », « hautement spécialisé », etc. C'est selon cette interprétation faisant référence à des individus ayant reçu une formation universitaire supérieure, que le terme « qualifié » est utilisé dans ce texte.

<sup>3</sup> L'expression « enseignement supérieur » fait référence aux universités et n'inclut pas les établissements collégiaux.

<sup>4</sup> « Restoring America's Leadership in Higher Education »

<sup>5</sup> Espace européen de la recherche. Site Internet : [http://ec.europa.eu/research/era/index\\_fr.html](http://ec.europa.eu/research/era/index_fr.html) Consulté le 21 avril 2009.

<sup>6</sup> Tony Clement, ministre canadien de l'Industrie, 23 avril 2009.

<http://www.cerc.gc.ca/nr-co-20090423-fra.shtml> Consulté le 29 avril 2009.

<sup>7</sup> Pour plus de renseignements sur le Programme de chaires d'excellence en recherche du Canada, consulter le site :

<http://www.cerc.gc.ca/hp-pa-fra.shtml>

Pour plus de renseignements sur le Programme de chaires de recherche du Canada, consulter le site :

[http://www.chairs.gc.ca/web/program/index\\_f.asp](http://www.chairs.gc.ca/web/program/index_f.asp)

<sup>8</sup> Les connaissances internationales peuvent être acquises par des expériences à l'étranger, la fréquentation d'étudiants internationaux dans leur programme d'études ou grâce à des cours offrant une perspective internationale

<sup>9</sup> Les propos qui suivent sont tirés d'un entretien téléphonique avec M. François Y. Doré, adjoint au vice-recteur, Directeur du Bureau des affaires professorales et du personnel enseignant et de recherche de l'Université Laval (24 avril 2009).

<sup>10</sup> Selon les propos tenus, lors d'un entretien téléphonique, par M. Alain Boutet, directeur de la Direction des relations internationales de l'Université de Montréal (30 avril 2009).

<sup>11</sup> Selon l'article 1608, « l'admission temporaire » s'entend de l'admission, sur le territoire d'une Partie, d'un homme ou d'une femme d'affaires d'une autre Partie n'ayant pas l'intention d'y établir sa résidence permanente.

<sup>12</sup> On parle du «Program for North American Mobility in Higher Education».



## **Bibliographie**

---

Association des universités et des collèges du Canada (AUCC). 2007. *Internationalisation des campus canadiens*, 25 p.

Association des universités et des collèges du Canada (AUCC). 2009. *Internationalisation des programmes d'études. Guide pratique à l'intention des universités canadiennes*, 35 p.

Audley, John. J., Demetrios G. Papademetriou, Sandra Polaski & Scott Vaughan. 2004. *NAFTA's Promise and Reality. Lessons from Mexico for the Hemisphere*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace.

<http://www.carnegieendowment.org/files/nafta1.pdf>. Consulté le 29 avril 2009.

Collectif de chercheurs universitaires. *Lettre au premier ministre, Stephen Harper, et au chef de l'opposition, Michael Ignatieff – Recherche scientifique : le Canada est à la traîne*, Le Devoir, 17 avril 2009.

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). 2009. *Les professeures et les professeurs des établissements universitaires québécois : faits saillants de l'Enquête sur le personnel enseignant de 2006-2007*, 55 p.

Congress of the United States of America. 2009. American Recovery and Investment Act.

[http://frwebgate.access.gpo.gov/cgi-bin/getdoc.cgi?dbname=111\\_cong\\_bills&docid=f:h1enr.pdf](http://frwebgate.access.gpo.gov/cgi-bin/getdoc.cgi?dbname=111_cong_bills&docid=f:h1enr.pdf)

Consulté le 8 mai 2009.

Conseil de l'Union européenne. 2005. Directive 2005/71/CE Du Conseil de l'Europe du 12 octobre 2005 relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique, Journal officiel de l'Union européenne.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2005:289:0015:0022:FR:PDF>

Consulté le 28 avril 2009.

Conseil supérieur de l'éducation (CSE). 2005. *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*, Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 99 p.

Conseil supérieur de l'éducation (CSE). 2003. *Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation, 2002-2003. Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner*, 136 p.

Desrosiers, Éric. 2005. *Un monde en mouvement La circulation des personnes va en s'accroissant dans le village global*, Le Devoir, 16 avril 2005.

Gouvernement du Canada. 2009a. *Le gouvernement du Canada invite 17 universités du pays à participer à la phase 2 du Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada*, communiqué de presse.

<http://www.cerc.gc.ca/nr-co-20090423-fra.shtml>. Consulté le 29 avril 2009.

Gouvernement du Canada. 2009b. Chaires d'excellence en recherche du Canada.

<http://www.cerc.gc.ca/cpov-pcap-fra.shtml>. Consulté le 29 avril 2009.

Gouvernement du Canada. 2001. *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, Citoyenneté et Immigration Canada.

Gouvernement du Québec. 2002. *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation...Une stratégie mutuellement avantageuse*, ministère de l'Éducation du Québec, 2002, 32 p.

Gouvernement du Québec. 2005. *L'Avantage québécois – Stratégie gouvernementale de développement économique*, ministère du Développement économique, Innovation et Exportation, Québec.

Gouvernement du Québec. 2006. *La politique internationale du Québec – La force de l'action concertée*, ministère des Relations internationales, Québec.

Lafleur, Claude. 2008. À McGill et Sherbrooke, les professeurs défendent l'université « utile », *Le Devoir*, 23 février 2008.

Martin, Fernand & Jean-Yves Benoit. *L'impact économique des universités montréalaises*, Université de Montréal, Département de Sciences Économiques, 14 octobre 2003.

Marginson, Simon. 2008. « Vers une hégémonie de l'université globale », *Critique internationale*, No 39 (avril-juin) :87-107.

McCormack, Eugene. 2005. "Enrollment of foreign students falls for a 2nd year", *The Chronicle of Higher Education*, November, 18, 2005.  
<http://chronicle.com/>. Consulté le 8 avril 2009.

Morin, Sophie. 2009. *Analyse des impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec. Rapport 7 – La mobilité étudiante : phénomène en pleine croissance et perspectives québécoises*.  
[http://www.leppm.enap.ca/LEPPM/docs/Rapports\\_education/Rapport\\_7\\_education.pdf](http://www.leppm.enap.ca/LEPPM/docs/Rapports_education/Rapport_7_education.pdf)  
Consulté le 17 avril 2009.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2006. « Chapitre 2 : L'internationalisation de l'enseignement supérieur : vers une politique explicite », *Analyse des politiques d'éducation : Regards sur l'enseignement supérieur*, Édition 2005-2006. ISBN 9264022724, 180 p.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2004. « Chapitre 5 : Principales évolutions et raisons d'être de l'enseignement postsecondaire transnational », *Enseignement supérieur : internationalisation et commerce*. ISBN 92-64-01505-1.

The White House. 2009a. *Taking on Education*, Office of the Press Secretary, Washington, DC. March 10, 2009.  
[http://www.whitehouse.gov/the\\_press\\_office/Fact-Sheet-Expanding-the-Promise-of-Education-in-America/](http://www.whitehouse.gov/the_press_office/Fact-Sheet-Expanding-the-Promise-of-Education-in-America/)  
Consulté le 24 avril 2009.

The White House. 2009b. Remarks of President Barack Obama – As Prepared for Delivery Signing of Stem Cell Executive Order and Scientific Integrity Presidential Memorandum, Office of the Press Secretary, Washington, DC., March 9, 2009.

[http://www.whitehouse.gov/the\\_press\\_office/Remarks-of-the-President-As-Prepared-for-Delivery-Signing-of-Stem-Cell-Executive-Order-and-Scientific-Integrity-Presidential-Memorandum/](http://www.whitehouse.gov/the_press_office/Remarks-of-the-President-As-Prepared-for-Delivery-Signing-of-Stem-Cell-Executive-Order-and-Scientific-Integrity-Presidential-Memorandum/)

Consulté le 24 avril 2009.

Tremblay, Karine. 2005. "Academic Mobility and Immigration", *Journal of Studies in International Education*, Vol. 9, No 3, (Fall 2005) : 196-228.

Université de Montréal. 2006. *Stratégie d'internationalisation de 2e génération*, vice-rectorat – International et responsable des études supérieures, novembre 2006, 37 p.

<http://www.international.umontreal.ca/documents/pdf/StrategieInternUdeMnov2006.pdf>

Consulté le 20 avril 2009.

Université McGill. 2005a. *McGill recrute d'éminents chercheurs internationaux à titre de titulaires de chaires de recherche du Canada*. Nouvelles, université McGill. 16 novembre 2005.

[http://francais.mcgill.ca/newsroom/news/item/?item\\_id=17555](http://francais.mcgill.ca/newsroom/news/item/?item_id=17555)

Consulté le 8 avril 2009.

Université McGill. 2005b. *McGill recrute un pionnier des TI de renommée mondiale*. Nouvelles, université McGill. 22 juin 2005.

[http://francais.mcgill.ca/newsroom/news/item/?item\\_id=15737](http://francais.mcgill.ca/newsroom/news/item/?item_id=15737)

Consulté le 25 mars 2009.

University of British Columbia (UBC). 2006. *Nobel Laureate Joins UBC to Boost Science Education*. Media Release, March 20, 2006.

<http://www.publicaffairs.ubc.ca/media/releases/2006/mr-06-032.html>

Consulté le 25 mars 2009.

Urias, David & Carol Camp Yeakey. 2009. "An Analysis of the U.S. Student Visa System. Misconceptions, Barriers, and Consequences", *Journal of Studies in International Education*, Vol. 13, No 1 (Spring) :72-109.

US Department of Education. 2009. *Secretary Arne Duncan Speaks at the National Science Teachers Association Conference*, March 20, 2009.

<http://www.ed.gov/print/news/speeches/2009/03/03202009.html>

Consulté le 26 mars 2009.



Le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation a été créé en 2004 par une entente de partenariat entre le Ministère des Relations internationales et l'ENAP. Le Laboratoire est un lieu de veille et d'analyse consacré à l'étude des effets de la mondialisation sur le rôle de l'État, et sur les politiques publiques au Québec, et ce sur les enjeux d'ordre culturel, économique, environnemental, de santé, d'éducation et de sécurité.

**Relations  
internationales**

**Québec**

Directeur : Paul-André Comeau

Pour plus d'information ou si vous avez des renseignements à nous transmettre, vous pouvez contacter :

la technicienne du Laboratoire  
Téléphone : (418) 641-3000 poste 6864  
leppm@enap.ca

Les publications du Laboratoire peuvent être consultées sur le site Internet :

[www.leppm.enap.ca](http://www.leppm.enap.ca)